TRANSPORTS
SCOLAIRES

SAINT-ÉTIENNE la métropole

SERVICES SPECIALISES
Demande d'inscription

1 - ORGANISATEUR SECONDAIRE

Nom :

Adresse : Téléphone :

Agrafer ici 2 photos d'identité,

avec au dos,
le nom et le prénom de l'enfant

(les photos scannées ne sont pas autorisées)

2 - PARENTS - TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Tél. Portable ..... Tél. fixe .....

Adresse E-Mail (en majuscule) .....

3 - ELEVE

Nom .....

Prénom .....

Sexe M F

Date de naissance .....

Dossier n° .....

Tarif annuel (rayer les mentions inutiles) :

TARIF 1	
100 €uros Jusqu'au 31 juillet	**130 €uros** à partir du 1er août

Agrafer ici votre chèque (*)
du montant annuel du transport (ou du montant du 1er trimestre au minimum)
Tout dossier incomplet (sans paiement et/ou sans photo) ou mal rempli ne sera pas pris en compte et sera retourné à la famille

*à l'ordre de LA REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES (avec le nom et le prénom de l'enfant au dos)

Mention obligatoire pour ceux qui ont déjà une carte OùRA

N° Carte OùRA :

4 - ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024 *(A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)*

Type établissement (*) Ecole | Collège | Lycée Prof. ou Agricole | Lycée Général ou Technologique

Nom et commune de l'établissement scolaire (*)

Classe (*)
(ex 3ème, 1ère, 2de Bac Pro, CAP 1ère année etc....)

Cachet de l'établissement (obligatoire)
Renseignements vus et vérifiés

Filière ou formation suivie (*)

(ex : Commerce, Maintenance équipement industriel, sanitaire et social, mécanique auto, etc ....)

Qualité *(rayer les mentions inutiles)* : 1/2 pensionnaire | Externe

(*) ATTENTION - MENTIONS OBLIGATOIRES - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A LA FAMILLE

5 - CARACTERISTIQUES DU TRAJET ALLER EFFECTUE PAR L'ELEVE

Ligne n° 1 :	**Ligne n° 2 :**	**Ligne n° 3 :**
Nom transporteur	Nom transporteur	Nom transporteur
Point de montée *(commune et nom)*	Point de montée *(commune et nom)*	Point de montée *(commune et nom)*
Point de descente *(commune et nom)*	Point de descente *(commune et nom)*	Point de descente *(commune et nom)*

Signature du représentant légal certifiant la véracité de ces informations

A : Le : *Signature*

TRANSPORTS SCOLAIRES – SERVICES SPECIALISES – DEMANDE D'INSCRIPTION 2023 – 2024

(Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant)

1. A QUI S'ADRESSE CET IMPRIME ?

Aux élèves qui remplissent les conditions ci-dessous :

- Etre domicilié dans l'une des 53 communes adhérentes à Saint-Etienne Métropole, scolarisé dans l'enseignement préélémentaire, primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat d'association, dans un établissement relevant du Ministère de l'Education Nationale ou de l'Agriculture
- Effectuer un déplacement uniquement à l'intérieur du périmètre de Saint Etienne Métropole.
- Etre inscrit dans **l'école de la commune ou la plus proche du domicile** pour l'enseignement préélémentaire et primaire
- Le domicile et l'établissement scolaire de l'élève doivent se situer à une distance supérieure à 2 km.
  Cependant les élèves domiciliés à plus de 500 m et à moins de 2 km de leur établissement scolaire pourront emprunter les circuits spéciaux dans la limite des places disponibles, priorité étant donnée aux élèves les plus éloignés.
- Cas particuliers : Pour plus de précisions, consulter le guide des transports scolaires sur le site de Saint-Etienne Métropole (www.saint-etienne-metropole.fr) – rubrique « les transports scolaires ».

2. JE M'INSCRIS VITE ET JE PEUX BENEFICIER DU MEILLEUR TARIF

PARTICIPATION FINANCIERE - ANNEE 2023-2024 – (LIGNE SPECIALISEE)

PAIEMENT ANNUEL	Jusqu'au 31 Juillet	**100 €**	A partir du 1er août	**130 €**

PAIEMENT TRIMESTRE 1	Jusqu'au 31 Juillet	**40 €**	A partir du 1er août	**52 €**
PAIEMENT TRIMESTRE 2 (*)	Jusqu'au 31 décembre	**30 €**	A partir du 1er Janvier	**39 €**
PAIEMENT TRIMESTRE 3 (*)	Jusqu'au 31 Mars	**30 €**	A partir du 1er avril	**39 €**

Pour les demandes tardives parvenues après le 31 juillet 2023, compte tenu des délais d'instruction des dossiers, de réalisation et de courrier, Saint-Etienne Métropole ne peut s'engager sur l'envoi des cartes avant le début de la rentrée scolaire.

(*) Pour tous les dossiers d'inscriptions réglés après le 31 juillet, la majoration de 30 € s'applique automatiquement pour toute l'année scolaire

3. PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE

Joindre impérativement à ce dossier, un chèque **(à l'ordre de la REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES)** du montant de votre participation familiale correspondant au tarif choisi.

Attention, si l'enfant n'utilise plus le transport en cours d'année, il est obligatoire de nous retourner la carte. A défaut, nous serons dans l'obligation de vous faire payer les mois restants.

4. OÙ RENDRE CET IMPRIME ?

A l'adresse ci-dessous :

ST-ETIENNE METROPOLE - Direction des Transports et Mobilité
2 avenue Grüner - CS 80257
42006 SAINT ETIENNE Cedex 1
☎ : 04.77.32.92.60

E-mail : transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr
Site Internet : www.saint-etienne-metropole.fr

5. TITRE DE TRANSPORT

Votre carte de transports scolaires Saint-Etienne Métropole, ainsi que la carte billettique sans contact (Carte OùRA !) sera envoyée directement au domicile des parents, tuteurs ou représentants légaux dont l'adresse est indiquée au recto de cet imprimé. L'élève doit obligatoirement être en possession de sa carte de transport lorsqu'il monte dans un bus.

La carte billettique est à conserver pour une utilisation ultérieure (support valable 5 ans)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI SERA RENVOYE A LA FAMILLE

POUR RECTIFICATION ET ENVOI DES PIECES MANQUANTES